



J. Henry Machum

Avocat

Bureau

Toronto

Tél.

416.367.7608

Courriel

hmachum@dwpv.com

Expertise

Règlement de différends

Barreau

Ontario, 2021

Henry consacre sa pratique grandissante aux divers aspects du litige.

Il a prêté assistance aux clients dans le cadre de divers litiges, y compris des contestations de recours collectifs, des litiges en valeurs mobilières, des dossiers d'arbitrage, des litiges constitutionnels, des appels devant la Cour d'appel de l'Ontario et une intervention devant la Cour suprême du Canada. Henry a représenté un éventail de clients, notamment dans les secteurs des télécommunications, de l'exploitation minière, de l'énergie, de l'alimentation, des produits chimiques de base, de l'immobilier, du transport aérien, de la construction, de la machinerie lourde et des appareils médicaux.

Avant ses études en droit, Henry a représenté le Canada dans le cadre de nombreuses compétitions internationales de voile, dans les catégories internationales 420 et Laser. Il le fait encore à ce jour avec autant de passion.

MANDATS REPRÉSENTATIFS

StarKist Company and Dongwon Industries Company Limited

Représentation couronnée de succès de StarKist Company et de Dongwon Industries Company Limited dans le cadre d'une action collective introduite en Ontario concernant des allégations de comportement anti-concurrentiel dans le marché du thon en conserve. Davies a obtenu le rejet de la demande d'autorisation présentée à la Cour supérieure de justice de l'Ontario, et la décision a été maintenue par la Cour d'appel de l'Ontario et la Cour suprême du Canada.

Riot Platforms Inc.

Représentation de Riot Platforms Inc., société de minage de bitcoins et d'infrastructures numériques, dans le cadre du dépôt de sa demande, ayant eu gain de cause, auprès du Tribunal des marchés financiers de l'Ontario afin d'obtenir une ordonnance d'interdiction d'opérations sur les titres émis en lien avec la pilule empoisonnée (dont le déclenchement est prévu à l'acquisition d'un seuil de 15 % des actions) adoptée par Bitfarms Ltd., société torontoise de minage de bitcoins, en réponse à l'offre stratégique non sollicitée de Riot visant Bitfarms et à sa demande de convocation d'une assemblée des actionnaires.

Riot Platforms Inc.

Représentation de Riot Platforms Inc., société de minage de bitcoins et d'infrastructures numériques, dans le cadre de sa recherche stratégique de changement au sein de Bitfarms Ltd., société torontoise de minage de bitcoins, y compris sa demande de convocation d'une assemblée des actionnaires et sa contestation de la légalité du plan de droits des actionnaires de Bitfarms devant le Tribunal des marchés financiers de l'Ontario.

Institut d'insolvabilité du Canada

Représentation de L'Institut d'insolvabilité du Canada, agissant à titre d'intervenant devant la Cour suprême du Canada, dans le cadre des affaires *Aquino c. Ernst & Young Inc.* et *Scott c. Doyle Salewski Inc.*, où des questions importantes ont été soulevées concernant l'attribution d'un acte à une société et

J. Henry Machum

Avocat

Bureau

Toronto

Tél.

416.367.7608

Courriel

hmachum@dwpv.com

la compensation dans le contexte de l'insolvabilité.

National Beef Packing Company

Représentation de National Beef Packing Company dans le cadre d'actions collectives fondées sur la législation antitrust intentées au Québec et en Colombie Britannique alléguant un complot visant l'approvisionnement et la fixation du prix du bœuf.

Regional Municipality of Halton

Représentation de la Municipalité régionale de Halton, de la Ville de Milton, de la Halton Region Conservation Authority et d'autres municipalités dans le cadre d'une requête contestant la constitutionnalité de dizaines de lois provinciales et municipales en lien avec l'aménagement industriel d'importance que prévoit réaliser la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans la ville de Milton, située dans la municipalité régionale de Halton. L'affaire a été entendue par un juge de la Cour supérieure de justice de l'Ontario en mai et juin 2022.

Société d'administration d'OMERS et OMERS Private Equity Inc.

Représentation de Société d'administration d'OMERS et d'OMERS Private Equity Inc. dans le cadre d'une poursuite de 65 millions de dollars intentée par un ancien employé, Tim Patterson, notamment pour violation d'un régime de rémunération à long terme et congédiement connexe injustifié.

L'Association canadienne de l'immeuble

Représentation en défense de l'Association canadienne de l'immeuble (ACI) dans le cadre d'une action collective proposée introduite en Cour fédérale, selon laquelle la règle de l'ACI concernant les commissions des courtiers est anticoncurrentielle.

Occidental Chemical Corporation et Oxy Canada Sales Inc.

Représentation d'Occidental Chemical Corporation et d'Oxy Canada Sales Inc. relativement à des actions collectives fondées sur la législation antitrust intentées devant la Cour fédérale du Canada et au Québec portant sur des allégations voulant que Occidental et un certain nombre d'autres fabricants de produits chimiques aient participé à un complot de fixation des prix en lien avec la vente de soude caustique, également connue sous les noms d'hydroxyde de sodium (NaOH) ou de soude, à l'échelle mondiale.

Delta Air Lines

Représentation de la défenderesse Delta Air Lines visée par une action collective proposée de plusieurs milliards de dollars pour complot allégué visant à limiter la capacité du secteur du transport aérien de passagers en Amérique du Nord.

DISTINCTIONS

Law360 Canada – Top 2 et 6 des décisions d'affaires (2024)

Queen's University — Prix Fasken Martineau en droit public; Prix juridique de Queen's en droit public

Concours de plaidoirie Adam F. Fanaki en droit de la concurrence — Première

DAVIES

J. Henry Machum

Avocat

Bureau

Toronto

Tél.

416.367.7608

Courriel

hmachum@dwpv.com

place, factum

MATIÈRE À RÉFLEXION

Le Tribunal des marchés financiers établit un nouveau cadre pour l'examen des pilules empoisonnées

21 nov. 2024

Réaliser un profit n'est pas illégal : le Tribunal des marchés financiers rejette une procédure d'application de la loi après avoir déterminé que des actions librement négociables empruntées ne sont pas touchées par la mise en gage d'actions faisant l'objet de restrictions

11 nov. 2024

FORMATION

Queen's University, J.D., 2020

Queen's University, B.A. (avec spécialisation) (avec distinction), 2017